

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Vendredi 20 Novembre 2020

DELIBERATION N° : 2020 1120-67

❖ Objet : Décision modificative du budget principal

- ▶ VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- ▶ VU le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Il convient de rattacher l'étude du 26 Septembre 2016 date faite par Lagare Architecte au budget, les travaux ayant été réalisé en 2020.

Section d'investissement - Recette

Chapitre 041 :

Article 2031 - Frais d'étude – augmentation de crédit de 18457.56 €

Section d'investissement – Dépense

Chapitre 041 :

Article 21318 – Autres bâtiments publics – augmentation de crédit de 18457.56€

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** la décision modificative n°2 du budget 2020

DELIBERATION N° : 2020 1120-68

❖ Objet : Renouvellement Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992 d'un **Comité Départemental d'Action Sociale** de la fonction publique territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2021.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au **Comité Départemental d'Action Sociale**
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget le montant total de la cotisation
- **AUTORISE** Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

DELIBERATION N° : 2020 1120-69

❖ **Objet : Désignation du correspondant défense**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un·e correspondant·e pour représenter la commune au conseil de défense suite à la démission de Mr Dumaux.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE** en qualité de correspondant défense : Benoit Tabary

DELIBERATION N° : 2020 1120-70

❖ **Objet : Désignation d'un·e délégué·e suppléant·e CIAS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un·e délégué·e suppléant·e pour représenter la commune de Campagne au CIAS, suite à la démission de Mr Dumaux.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE** en qualité de délégué·e suppléant·e CIAS : Sebastien Bourdineaud

✚ DELIBERATION N° : 2020 1120-71

❖ Objet : Mise à jour du classement des voies communales

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales avait permis d'identifier 12 937 mètres de voies communales.

Le Maire indique que suite à la forte évolution de la population, des chemins sont désormais à classer en voirie communale car désormais utilisés en tant que tel et entretenus par la commune.

Le Maire indique également, que suite à la dénomination des rues et voies, il convient de revoir entièrement le tableau des voies classées et de leurs longueurs.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, bien au contraire, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales suivant :

Voies communales entretenues par la Commune en tant que voiries utilisées			
N°	Nom	Longueur (m)	Longueur goudronnée (m)
1	Rue du Boulanger	80	80
2	Rue du Cordonnier	36	36
4	Chemin des écoliers	130	130
6	Allée du Port	400	125
9	Chemin du Presbytère	50	0
10	Chemin du Roc de la Benque	110	110
12	Route de Rocqueville	467	467
13	Chemin du Petit Champ	345	345
14	Route de la Vergnolle	1160	1160
15	Chemin de Nabinal	130	50
16	Route de la Faravie	1057	1057
17	Rue des Combettes	257	257
18	Chemin des Forges	304	304
19	Chemin du Soleillal	524	524

20	Route de la Guillarmie	682	682
21	Chemin des carrières	145	145
23	Route de Fongibe	970	970
24	Route de Ménard	326	326
25	Chemin des Rauges	78	0
26	Route de Bellot	2697	2697
27	Chemin du Grand bois	1630	330
28	Chemin de la Doubine	275	275
29	Chemin de la Sapinette	77	77
30	Chemin du Vilajou	268	10
31	Chemin des Bernards	1033	50
32	Chemin de Jean de Négrot	305	305
35	Route du Porteil bas	830	830
36	Route du Porteil haut	688	688
37	Chemin de la Fontaine	750	30
38	Route du Muscle	1435	1435
39	Chemin de la Fage	230	0
40	Chemin des Grésailles	180	180
41	Route de la Redonde	1420	1420
42	Chemin des Egals	340	105
43	Chemin du Cerisier	228	0
44	Chemin de l'ancien lavoir	80	80
45	Route des Terrières	495	495
46	Boucle de Cabans	360	300
47	Chemin du puits	223	223
48	Chemin de Souillac	130	130
49	Route du Terme	720	720
51	Chemin des Allas	150	50
52	Chemin de la Font qui bout	370	0
Longueur Totale		22 165 m	17 198 m

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SE PRONONCE** pour le classement des voies telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Voies communales classées		
entretenu par la Commune en tant que voiries utilisées		
N°	Nom	Longueur (m)
1	Rue du Boulanger	80
2	Rue du Cordonnier	36
4	Chemin des écoliers	130
6	Allée du Port	400
9	Chemin du Presbytère	50
10	Chemin du Roc de la Benque	110
12	Route de Rocqueville	467
13	Chemin du Petit Champ	345
14	Route de la Vergnolle	1160
15	Chemin de Nabinal	130
16	Route de la Faravie	1057
17	Rue des Combettes	257
18	Chemin des Forges	304
19	Chemin du Soleillal	524
20	Route de la Guillarmie	682
21	Chemin des carrières	145
23	Route de Fongibe	970
24	Route de Ménard	326
25	Chemin des Rauges	78
26	Route de Bellot	2697
27	Chemin du Grand bois	1630
28	Chemin de la Doubine	275

29	Chemin de la Sapinette	77
30	Chemin du Vilajou	268
31	Chemin des Bernards	1033
32	Chemin de Jean de Négrot	305
35	Route du Porteil bas	830
36	Route du Porteil haut	688
37	Chemin de la Fontaine	750
38	Route du Muscle	1435
39	Chemin de la Fage	230
40	Chemin des Grésailles	180
41	Route de la Redonde	1420
42	Chemin des Egals	340
43	Chemin du Cerisier	228
44	Chemin de l'ancien lavoir	80
45	Route des Terrières	495
46	Boucle de Cabans	360
47	Chemin du puits	223
48	Chemin de Souillac	130
49	Route du Terme	720
51	Chemin des Allas	150
52	Chemin de la Font qui bout	370
Longueur Totale		22 165 m

Cette situation conduit donc le Conseil Municipal à fixer la longueur de voies communales classées à 22 165 mètres.

DELIBERATION N° : 2020 1120-72

❖ Objet : Mise a jour tableau des effectifs

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- **VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 20/11/2020 pour intégrer les départs et arrivée en 2020.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif	C	1	1	22h	Secrétariat
Adjoint administratif	C	1	1	20h	Secrétariat
TOTAL		2	2		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00	Agent technique
TOTAL		1	1		

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTE** la mise à jour du tableau des effectifs au 20/11/2020
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

✚ DELIBERATION N° : 2020 1120-73

❖ Objet : renouvellement contrat CNP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de renouveler, comme tous les ans, le contrat avec la CNP ASSURANCES.

Il présente le projet de contrat pour l'année 2021

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la CNP pour l'année 2021

✚ DELIBERATION N° : 2020 1120-74

❖ Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur sur la Commune date de novembre 2019 et qu'il convient de le mettre à jour suite au renouvellement du conseil municipal.

M. le Maire présente et commente les mises à jour réalisées et propose au CM de les adopter.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Plan communal de Sauvegarde mis à jour et joint à la présente délibération.

➤ La copie de ce PCS sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Dordogne
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bugue
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT)

 **DELIBERATION N° : 2020 1120-75**

❖ **Objet : Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint-Léon-Sur-l'Isle au SMDE 24**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 1^{er} Juillet 2020, la Commune de Saint-Léon-Sur-l'Isle, sollicite le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 18/09/2020 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque commune adhérente au SMDE 24, le transfert des compétences de cette commune au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de les accepter.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » (bloc 6.41) au SMDE 24, à compter du 01/01/2021, de la commune de Saint-Léon-Sur-l'Isle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier